

Sujet régional pour l'ensemble
des centres de gestion des Hauts de France
et du centre de gestion de l'Aube

**Concours interne, externe et 3^{ème} concours
d'Agent de Maîtrise Territorial
Session 2019**

Spécialité « Environnement, hygiène »

Épreuve écrite consistant en la résolution d'un **cas pratique** exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.
(durée : deux heures ; coefficient 3)

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où se déroule l'examen, ni le nom de collectivité fictif non indiqués dans le sujet, ni signature, ni paraphe sous peine de nullité pour rupture d'anonymat.

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, les candidats doivent impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et répondre. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plusieurs couleurs, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un manquement.

Sauf indication contraire indiquée dans le sujet, toutes les réponses doivent figurer sur la copie. Tous croquis ou tableaux doivent être reportés sur votre copie.

Le candidat qui traite les questions dans un ordre différent, prendra le soin de préciser le numéro de question avant d'y répondre.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

En cas de calculs, ceux-ci devront être justifiés.

Les sujets et les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassés et ne seront pas pris en compte.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

**Ce sujet comporte 13 pages.
Il appartient au candidat de vérifier que
le document comprend le nombre de pages indiqué.
*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.***

SUJET : Résolution d'un cas pratique

Vous êtes agent de maîtrise au sein du service de collecte des déchets du Syndicat Mixte « TECHNICOmmune ».

Vous êtes chargé(e), avec vos agents, d'organiser la collecte des déchets et le nettoyage de la place du marché en revêtement pavé (fruits et légumes, poissonnerie, textiles, ...), qui a lieu chaque Samedi matin de 9h à 13h.

Cette prestation doit être réalisée de 12h30 à 15h30.

Surface totale : 7 000 m²

Mise à votre disposition :

VEHICULES AVEC CHAUFFEURS :

1 balayeuse/laveuse aspiratrice de 4m³ avec chauffeur

1 laveuse grandes eaux de 5000L avec chauffeur (prévoir un agent pour le maniement de la lance)

2 camions bennes de collecte ordures ménagères avec chauffeur

MATERIEL :

2 souffleurs électriques

2 balais et 2 pelles par véhicule

2 caissons bennes : l'un pour les ordures ménagères, l'autre pour les cartons

MOYENS HUMAINS :

1 agent pour la balayeuse

2 agents pour la laveuse

4 agents pour les camions bennes (2 chauffeurs / 2 ripeurs)

2 agents pour souffleurs électriques et balais

Soit 9 agents

I Partie connaissances techniques : (6 points)

A) Afin d'anticiper la prise en charge de la collecte des déchets et du nettoyage de la place du marché dont vous êtes responsable, veuillez créer le planning des agents en y intégrant l'organisation du nettoyage et de la collecte ainsi que l'affectation des agents, du matériel et du temps de travail.

Réponse : Organisation des tâches (3 points)

	12h30 à 13h00	13h00 à 13h30	13h30 à 14h	14h à 14h30	14h30 à 15h	15h à 15h30
--	------------------	------------------	-------------	-------------	-------------	----------------

Camion OM						
Camion carton						
Souffleurs/balai						
laveuse						
Balayeuse aspiratrice						

heure	action	agent(s)	matériel	tâches
12H30 à 14H	collecte ordures ménagères	1 chauffeur 1 ripeur	1 camion benne ordures ménagères	collecte en forme de S sur l'ensemble de la place
	collecte cartons	1 chauffeur 1 ripeur	1 camion benne cartons	
12H30 à 15H30	souffler	1 agent	1 souffleur	souffler la place en diagonale
	balayer	1 agent	1 balai	balayer suite au passage du souffleur et ramasser
13H30 à 15H	passage de la laveuse	1 chauffeur 1 laveur	1 laveuse avec lance	enlever les tâches et odeurs
13H30 à 15H30	passage de la balayeuse aspiratrice	1 chauffeur	1 balayeuse aspiratrice	récupération des eaux de la laveuse

Accepter toute réponse cohérente

B) A partir des annexes 1 : *fiche de données de sécurité* et 3 : *fiche technique de la balayeuse/laveuse*, expliquez la manière et le mode de calculs pour la dilution du produit utilisé dans la balayeuse/laveuse.

Réponse : (1 point)

Dilution des produits de nettoyage :

Laveuse de 450L

Pour la dilution à 2%

$$2 \times 450 = 900$$

$$/100 = 9 \text{ Litres de produits}$$

C) A l'aide de l'annexe 2 : *fiche de poste agent de nettoyage de l'espace urbain*. Etablir un protocole succinct pour la réalisation du balayage destiné à des agents nouvellement nommés. (Réponse sous forme de tableau)

Réponse : (2 point)

<p>Matériel Balai Support : Balayeuse et laveuse</p>	<p>Produits Sans objet</p>
<p>EPI Gants adaptés à l'eau Lunettes Bottes de pluie Vêtements rétro réfléchissants</p>	<p>Protocole -Mettre ses équipements de protection individuels -Respecter le plan de nettoyage -Avancer de façon coordonnée avec la balayeuse -Rassembler les détritrus pour les rendre accessible à la balayeuse -Adapter l'intervention technique de balayage en fonction de la situation -Repérer et signaler les dégradations/anomalies</p>
<p>Particularité Travail en équipe Différencier les types de déchets Attention aux usagers</p>	<p>Formation PRAP Contact avec le public</p>

Accepter toute réponse cohérente

II Partie hygiène et sécurité : (7 points)

Le jeudi 24 janvier 2019 à 13 h 23, vous êtes présent(e) sur la place du marché pour superviser la collecte des déchets. Monsieur Benoît DELAPLACE et Madame Michelle DURANT, agents de propreté urbaine, ont pour mission de collecter les ordures ménagères.

A 14 heures, un accident survient. En effet, lors de la collecte d'un sac éventré, Monsieur Benoît DELAPLACE reçoit malencontreusement un liquide non identifié sur son avant-bras gauche. Il se plaint d'une douleur de type brûlure.

Heureusement, sa collègue Madame Michelle DURANT, se trouve à proximité de lui. Témoin de l'accident, elle vous alerte. Vous arrivez rapidement sur les lieux et, dans le cadre de vos missions et formations, vous portez assistance.

- A) Vous êtes Sauveteur Secouriste du Travail, quelles sont les 3 actions immédiates que vous devez prendre dans les premières minutes qui suivent l'accident ? Justifiez votre réponse. (Annexe 4 : *Sauveteur Secouriste du Travail*)

Réponse : (3 points)

Protéger Secourir Alerter

Le sauveteur secouriste du travail possède des connaissances et des réflexes lui permettant :

- d'assurer sa propre **protection**, celle de la victime et des témoins, afin d'éviter un sur-accident ;
- de maîtriser les gestes de **premiers secours** (réagir face à un saignement, une brûlure, un arrêt cardio-respiratoire...) ;
- de savoir qui et comment **alerter** dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise ;
- de participer éventuellement à la mise en œuvre d'**actions de prévention** et de protection.

- B) Que faites-vous ensuite quand l'agent blessé a été pris en charge par les services de secours ?

C)

Réponse : (2 points)

Après l'accident : Le sauveteur-secouriste du travail doit prévenir les risques de "sur-accident", en particulier en cas d'électrisation, d'incendie, d'atmosphère toxique...

Le SST est capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de la prévention dans l'établissement, de toutes les situations dangereuses repérées. Le SST doit connaître les risques propres à son établissement. Cette capacité à repérer les risques permet de faire remonter des observations à l'encadrement et aux instances chargées de la prévention (CHSCT par exemple)

D) Au sein de sa collectivité, le Sauveteur Secouriste du Travail concourt à l'élaboration d'un document.

1) Quel est-il ?

Réponse : le document unique (1 point)

2) Quel est le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail dans la vie de ce document ?

Réponse : Le SST est un précieux auxiliaire de prévention capable, non seulement d'apporter son concours à la rédaction du **document unique** concernant l'évaluation des risques, mais également de **faire remonter les informations nécessaires à son actualisation. (1 point)**

III Partie encadrement : (7 points)

A) Compléter le rapport d'accident (*en annexe 5 à JOINDRE A VOTRE COPIE*) à l'attention du directeur des services de collecte pour relater les faits.

Réponse : (3 points)

ANNEXE 5 : RAPPORT HIERARCHIQUE

(à joindre à votre copie)

ATTENTION : utiliser les noms, prénoms et dénomination mentionnés dans le sujet
(L'annexe doit rester anonyme. Aucune références à vos nom, prénom, numéro d'inscription ;
ou autres dénominations non mentionnées dans le sujet ne doivent figurer sur la copie ou cette annexe
sous peine d'annulation de la copie et d'élimination du candidat par le jury pour rupture d'anonymat)

MODÈLE DE RAPPORT HIÉRARCHIQUE CONCERNANT UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Employeur

Nom de la collectivité :**Syndicat mixte TECHNICOMMUNE**

Agent victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

Nom : ... **DELAPLACE** Prénom : **Benoît**
(Nom de jeune fille) :

Date de naissance :**XX/XX/XXXX**..... Sexe : F M

Grade exercé dans la collectivité :**Adjoint Technique**.....

Fonction :**Ripeur/Agent de Propreté Urbaine**

Service :**Collecte**

Ancienneté dans le poste :

Titulaire Stagiaire

Informations relatives au sinistre

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Accident de service ou travail* | <input type="checkbox"/> avec arrêt de travail | <input type="checkbox"/> sans arrêt de travail |
| <input type="checkbox"/> Accident de trajet* | <input type="checkbox"/> avec arrêt de travail | <input type="checkbox"/> sans arrêt de travail |
| <input type="checkbox"/> Maladie contractée en service* | <input type="checkbox"/> avec arrêt de travail | <input type="checkbox"/> sans arrêt de travail |

Jour – Date – Heure – Lieu de l'accident

Le 24/01/2019 à 14 h 00 Place du marché de TECHNICOMMUNE

Horaire de travail de la victime le jour de l'accident**12 h – 19 h 30**.....

Circonstances détaillées de l'accident ou de la maladie professionnelle (Poste occupé, travail exécuté) :

Lors de la collecte des ordures ménagères au marché, l'agent Benoît DELAPLACE a été brûlé par un produit qui a coulé sur son bras lorsqu'il a ramassé un sac au sol pour le mettre dans le camion.

Activité lors de l'accident ...**Collecte des déchets**.....

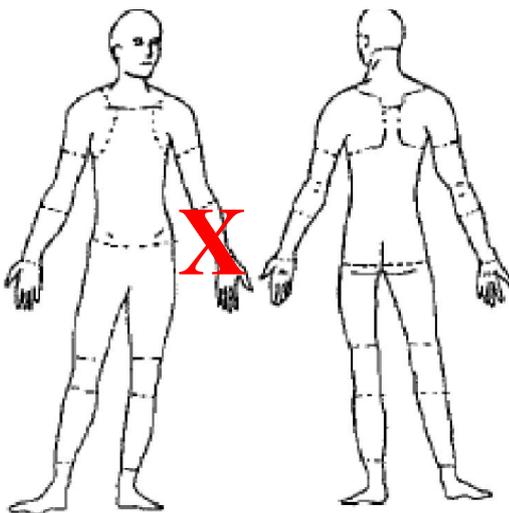
Accident à caractère répétitif : OUI NON

ACTIVITE EXERCEE LORS DE L'ACCIDENT :	ELEMENT MATERIEL :
<input type="checkbox"/> Administration <input type="checkbox"/> Espaces verts <input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Voirie <input type="checkbox"/> Mécanique <input type="checkbox"/> Assainissement <input checked="" type="checkbox"/> Collecte des déchets <input type="checkbox"/> Conduite engin / véhicule <input type="checkbox"/> Atelier <input type="checkbox"/> Nettoyage des locaux <input type="checkbox"/> Restauration <input type="checkbox"/> Service enfants / personnes âgées <input type="checkbox"/> Autres, précisez :	<input type="checkbox"/> Chute de matériaux <input type="checkbox"/> Chute de plein pied <input type="checkbox"/> Chute avec dénivellation <input type="checkbox"/> Manipulation d'objets, transport manuel <input type="checkbox"/> Manipulation mécanique, appareil levage, arrimage <input checked="" type="checkbox"/> Produits chimique dangereux <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Mouvement accidentel <input type="checkbox"/> Utilisation machines et outils <input checked="" type="checkbox"/> Projection de matières <input type="checkbox"/> Collision / Choc <input type="checkbox"/> Véhicule / Engin <input type="checkbox"/> Autres, précisez :

Eléments matériels

Nature des lésions **Brûlure**.....

Siège des lésions **Avant-bras gauche**.....



SIEGE DES LESIONS : (à indiquer à l'aide d'une croix sur le schéma à gauche)

Port des Equipements de Protection Individuelle au moment de l'accident ?

OUI, lesquels ? **Chaussures de sécurité, gants, vêtements haute visibilité**
 NON.

S'agit-il d'un accident provoqué par un tiers ? OUI NON

Y-a-t-il un ACMO dans la Collectivité

Nom et prénom de l'ACMO

Rapport de police : OUI NON

Date de début de l'arrêt : ... **24/01/2019**

Témoins

NOM DURANT NOM _____
Prénom Michelle Prénom _____
Adresse _____ Adresse _____
Tél. XX XX XX XX XX Tél. _____

(Joindre la déclaration écrite du ou des témoins).

Décision administrative

Reconnaissance par la collectivité de l'imputabilité au service de l'accident ou de la maladie professionnelle

OUI

NON

Observations :

Il s'agit d'un accident de travail. En effet, il ne devrait pas y avoir de produits chimiques dangereux dans les sacs à ordures ménagères

B) Listez l'ensemble des risques et moyens de prévention à mettre en place sur la collecte et le nettoyage de la place du marché afin de diminuer le risque d'apparition d'accident ou de situation dangereuse.

Réponse : Accepter toute réponse cohérente ; Minimum 5 risques et 5 moyens de prévention

RISQUES : (2 points)

Risques physiques : contusions, chutes, coupures, troubles musculo-squelettiques (TMS) liés à la manutention ou aux gestes répétitifs et rapides, aux vibrations...

Risques biologiques : contaminations par blessures cutanées et piqûres dues à l'exposition aux micro-organismes, inhalations des poussières et d'agents infectieux ou allergisants.

Risques chimiques : contacts cutanés avec des produits corrosifs, irritants, toxiques, cancérigènes

Risques sonores liés aux véhicules

Pour les ripeurs (ou éboueurs, employés au ramassage des ordures), les contusions aux membres inférieurs et chocs avec un véhicule en mouvement sont particulièrement fréquents, ainsi que les chutes en montant ou en descendant des véhicules et bennes à ordures. Les manutentions constantes de charges lourdes et encombrantes (poubelles ou sacs plastiques) entraînent de sévères contraintes posturales.

MOYENS DE PREVENTION : (2 points)

Les véhicules (bennes à ordures ménagères...) doivent être habilités et bien entretenus.

Une organisation judicieuse des plans de tournée permet aussi de limiter sensiblement les risques.

- Des véhicules de collecte assurant la sécurité du personnel : déclaration CE, rétroviseur, signal de démarrage et avertisseur sonore de recul, signalisation du véhicule (gyrophares, feux de service, de gabarit), poignées et marchepieds antidérapants, carters et joues transparentes pour protéger les agents des organes en mouvement et des projections, nettoyage quotidien, contrôle de pollution et de sécurité mécanique (freins, broyeurs, système de compactage), vérification du bon fonctionnement des arrêts d'urgence, du dispositif de verrouillage de la porte arrière...

- Des conteneurs ergonomiques, vidés et nettoyés fréquemment : remplacer les poubelles et sacs par des conteneurs à roulettes fermés (bacs individuels ou collectifs), ramasser les ordures le plus souvent possible pour éviter les multiplications des micro-organismes dans les conteneurs, maintenir les conteneurs en bon état (roulements) et placés sur une plate forme stable pour les collectifs afin de faciliter la manutention.

- Des plans de tournée et comportements sécuritaires : supprimer le recours à la marche arrière par aménagement de zones de demi-tour si nécessaire, utiliser les commandes du lève conteneur côté trottoir (les collectes bilatérales impliquent des traversées de chaussées dangereuses), aucune boisson alcoolisée, pas de pratique "à la quitte" ou "fini-parti" consistant à quitter le service dès la tournée est terminée, ce qui provoque des accidents par augmentation des cadences et précipitation.

- Des équipements de protection individuelle obligatoires, normalisés et portés tout au long de la tournée : vêtements adaptés à la saison et aux conditions climatiques pour un travail d'extérieur, chaussures de sécurité à semelles antidérapantes, gants de manutention, vêtements de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3 conformes aux spécifications de la norme NF EN 471, lunettes.

- Des locaux pour l'hygiène au travail : vestiaires disposant d'installations sanitaires et de douches, des armoires individuelles à double compartiment afin d'y déposer les vêtements personnels et les tenues de travail. En outre, le personnel doit disposer, dans les bennes, d'une réserve d'eau, d'un produit désinfectant, de papier essuie mains et d'une trousse de secours.

- une formation ou information : sécurité sur la voie publique, PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique), information sur les risques des agents biologiques et à l'hygiène du corps et des mains.

- une surveillance médicale renforcée doit être mise en place pour le personnel de collecte des déchets, avec une vaccination conseillée DTPolio, hépatite A et B (en particulier pour les déchets hospitaliers) et leptospirose.